



KPMG SA  
12 rue Papiou de la Verrie  
Les Parcs d'Orgmeont II  
Bâtiment 1  
49000 Angers

# Association Groupe E.S.A

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023  
Association Groupe E.S.A  
55 Rue Rabelais - BP 30748 49007 ANGERS CEDEX 01

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
12 rue Papiou de la Verrie  
Les Parcs d'Orgmeont II  
Bâtiment 1  
49000 Angers

## Association Groupe E.S.A

55 Rue Rabelais - BP 30748 49007 ANGERS CEDEX 01

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

À l'assemblée générale de l'association Groupe E.S.A,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe E.S.A relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Société anonyme à conseil d'administration
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).	Siège social : Tour ECHO 2 avenue Gambetta CS 80055 92086 Paris La Défense Cedex Capital social : 5 497 100 € 775 726 417 RCS Nanterre



En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Règles et principes comptables

La note 8 "Règles et méthodes comptables / Immobilisations corporelles" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux amortissements des immobilisations corporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 19 janvier 2024

KPMG SA

Signature  
numérique de  
Dominique  
Grignon

Dominique GRIGNON  
Associé

## Bilan et Compte de résultat

### 1. BILAN ACTIF ET BILAN PASSIF

	31/08/2023			31/08/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 234 736	1 087 290	147 446	162 091
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	1 234 736	1 087 290	147 446	162 091
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	509 484	474 041	35 443	43 113
Constructions	12 293 007	7 364 779	4 928 228	5 411 168
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 062 356	2 515 383	546 973	402 429
Autres immobilisations corporelles	10 344 794	5 780 406	4 564 388	2 817 687
Immobilisations corporelles en cours	86 240		86 240	1 806 313
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	26 295 883	16 134 610	10 161 273	10 480 711
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	6 610 067	31 090	6 578 977	6 578 977
Prêts	659 412		659 412	628 812
Autres immobilisations financières	5 816		5 816	
<i>Total immobilisations financières</i>	7 275 294	31 090	7 244 204	7 207 789
<b>TOTAL I</b>	<b>34 805 912</b>	<b>17 252 989</b>	<b>17 552 923</b>	<b>17 850 590</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en cours	19 506	19 506		
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 674 003	27 449	4 646 554	2 966 840
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 535 690		1 535 690	927 657
Valeurs mobilières de placement	4 000 000		4 000 000	1 893 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 440 870		3 440 870	7 577 872
Charges constatées d'avance	405 496		405 496	182 244
<b>TOTAL II</b>	<b>14 075 565</b>	<b>46 955</b>	<b>14 028 611</b>	<b>13 547 613</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 881 477</b>	<b>17 299 944</b>	<b>31 581 533</b>	<b>31 398 204</b>

	31/08/2023	31/08/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 104 557	1 200 000
Autres réserves	5 098 418	5 098 418
Report à nouveau	9 608 442	8 818 463
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>37 975</b>	<b>694 536</b>
<i>Total situation nette</i>	<b>15 849 391</b>	<b>15 811 416</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 908 140	3 148 544
Provisions réglementées		
<i>Total autres fonds associatifs</i>	<b>2 908 140</b>	<b>3 148 544</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>18 757 532</b>	<b>18 959 960</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	560 127	492 152
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>	<b>560 127</b>	<b>492 152</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	530 176	329 275
Provisions pour charges	939 344	956 813
<b>TOTAL III</b>	<b>1 469 520</b>	<b>1 286 088</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	439 233	528 957
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 548 747	1 354 184
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	800 842	1 883 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 087	521 791
Autres dettes	3 018 658	2 297 183
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 961 788	4 073 956
	10 794 354	10 660 004
Ecarts de conversion passif (V)		
	31 581 533	31 398 204

## 2. COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2023	31/08/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	575	410
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	29 194	41 722
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	18 387 107	17 125 440
Dont parrainages		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 531 208	5 104 349
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	100 000	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	33 124	54 700
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	458 985	654 450
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	290 628	667 966
Utilisations des fonds dédiés	32 024	177 777
Autres produits	88 037	117 097
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>24 950 882</b>	<b>23 943 912</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	10 926	15 459
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 865 843	6 528 192
Aides financières	23 807	141 172
Impôts, taxes et versements assimilés	483 684	428 127
Salaires et traitements	10 698 941	10 595 697
Charges sociales	4 602 438	4 558 778
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 472 136	1 280 764
Dotations aux provisions	466 273	63 418
Reports en fonds dédiés	100 000	
Autres charges	149 711	316 924
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>25 873 759</b>	<b>23 928 531</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(922 877)</b>	<b>15 381</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		2 178
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	72 709	2 265
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	107 000	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>179 709</b>	<b>4 444</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		107 000
Intérêts et charges assimilées	5 123	6 060
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>5 123</b>	<b>113 060</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>174 586</b>	<b>(108 616)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>(748 291)</b>	<b>(93 236)</b>

	31/08/2023	31/08/2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	6 269	14 829
Sur opérations en capital	345 647	342 287
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>351 917</b>	<b>357 116</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	745	180
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>745</b>	<b>180</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>351 172</b>	<b>356 936</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	(435 094)	(430 835)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>25 482 508</b>	<b>24 305 472</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>25 444 533</b>	<b>23 610 936</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>37 975</b>	<b>694 536</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
	31/08/2023	31/08/2022
<b>Produits</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	609 284	497 887
<b>TOTAL</b>	<b>609 284</b>	<b>497 887</b>
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	609 284	497 887
<b>TOTAL</b>	<b>609 284</b>	<b>497 887</b>

## Annexe au bilan et au compte de résultat

### 4. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

#### OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS, MOYENS MIS EN ŒUVRE

Organiser par tous les moyens appropriés, directement par elle-même ou par délégation de tous établissements, institutions ou organismes ayant pour objet de diffuser, promouvoir et développer l'enseignement, la formation professionnelle, l'apprentissage et la recherche, agricoles ou non.

Elle le fait notamment en application des livres I et IX du Code du travail, du livre VIII du Code rural. Elle dispense, au travers des établissements qu'elle gère, un enseignement et une formation professionnelle agricoles qui ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de l'horticulture, de la transformation et la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace rural et de l'environnement. Elle organise et met en œuvre de la recherche sur tout ou partie de ces domaines

Elle participe à la mission de service public que lui confère la loi n°84-1285 du 31 décembre 1984.

Pour mettre en œuvre ses missions, l'association agit en harmonie avec les finalités de l'enseignement supérieur catholique, la Charte de l'ESA adoptée en assemblée générale, les orientations de la Fédération des Ecoles Supérieures d'ingénieurs en Agriculture, celles du conseil National de l'Enseignement Agricole Privé et celles de la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif.

Elle peut également mettre en œuvre des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement ayant des finalités similaires ou complémentaires.

L'association peut notamment accueillir des fonctionnaires de l'Etat en service détaché pour occuper des emplois d'enseignants ou de techniciens.

Assurer la gestion et le fonctionnement directement par elle-même ou par délégation, desdits établissements, institutions ou organismes, et à cet effet notamment engager ou mettre fin au contrat de travail de tous Directeurs, Chefs d'Etablissements et personnels, nécessaires à cet effet, de déterminer leurs fonctions et d'assurer leur rémunération, dans le respect des dispositions conventionnelles, réglementaires et légales en vigueur.

Acquérir ou prendre à bail tous biens mobiliers et immobiliers qu'elle jugera nécessaires ou utiles aux fins ci-dessus indiquées.

Etablir et entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires ou légales de chacun d'eux, avec tous organismes, syndicats, associations et personnes morales de droit public ou de droit privé susceptibles de s'intéresser à ses activités et de concourir à leur développement.

### 5. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

#### ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Les activités de l'association se répartissent entre la formation et les activités de Recherche et de conseil.

Les formations regroupent les formations initiales, les formations continues et en alternance en présentiel ou en formation à distance.

#### DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Sur l'année 2022/2023, l'ESA compte une moyenne de 241.2 ETP.

Les investissements nets de l'année s'élevèrent à 1.12 millions d'Euros.

## 6. EVENEMENT SIGNIFICATIF AU COURS DE L'EXERCICE

Première année scolaire de l'établissement secondaire de l'ESA sur Saint Quentin en Yvelines

Contrôle DREETS pour lequel nous avons constitué une provision de 50% du risque soit 428 k€.

## 7. GENERALITES

Le document dénommé « rapport annuel » comprend :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat
- L'annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La présentation des comptes est faite de manière comparative avec N-1.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions du règlement ANC 2018-06.

## 8. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour les immobilisations les méthodes utilisées sont donc les suivantes :

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Les durées d'amortissement selon le mode **linéaire** retenues sont les suivantes :

Logiciels dissociés - brevets - licences - marques	205	3 à 5 ans
Production de ressources	205	3 ans

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les durées d'amortissement selon le mode **linéaire** retenues sont les suivantes :

Terrain	<b>211</b>	Néant
Agencement Aménagement de Terrain	<b>212</b>	10 à 20 ans
Clôture, mouvement de terre, drainage, défrichage, viabilité, création espace vert, aménagement parking à ciel ouvert		
Construction	<b>213</b>	
Construction sur Sol d'Autrui	<b>214</b>	
Structure		25 à 50 ans
Terrassement, démolition, désamiantage, métallerie, vêtures, fondations, murs, planchers		
Toiture- Façade		20 à 40 ans
Couverture, toiture, menuiserie extérieure, façade		
Installation Générale et Tech	2135/2145	15 à 30 ans
Câblage, électricité, plomberie, ascenseur, sol scellé, ventilation, désenfumage, isolation, plafond suspendu, chauffage		
Agencement Aménagement	2135/2145	7 à 15 ans
Cloison modulaire-sèche, peinture, sol mince		
Installations Techniques, Matériel et Outillage	<b>215</b>	5 à 10 ans
Matériel et Outillage	2154	
Autres immobilisations corporelles	<b>218</b>	
IGAA	2181	10 à 20 ans
Lorsque les travaux sont incorporés à des immobilisations dont l'entreprise n'est pas propriétaire		
Matériel de Transport	2182	5 ans
Matériel de Bureau et Info	2183	5 à 10 ans
Ordinateur, photocopieur, vidéoprojecteur, télé, caméra / Serveur, réseau téléphonique, télésurveillance		
Mobilier	2184	10 ans
Chaise, bureau, coffre-fort, armoire, table, casier, autre meuble		

Remarque : les durées d'amortissement pour les investissements amortissables sur des durées supérieures à 30 ans réalisés dans le cadre du chantier de constructions 2007-2009 ont été limitées à des durées de 30 ans afin que ces biens soient complètement amortis à l'échéance du bail à construction qui lie le Groupe ESA et le SEARA au 30 juin 2036.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition).

Les titres immobilisés sont évalués à leur valeur de clôture. Lorsque la valeur de clôture est inférieure à la valeur d'acquisition une dépréciation est constatée.

Les frais d'acquisition des titres font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

## CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement. Toutes les créances sont inférieures à un an, excepté pour prêts effort à la construction dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

## DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Une dépréciation est constituée lorsqu'un élément du patrimoine voit sa valeur initiale diminuée.

Une provision est constituée dès lors qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## 9. DETAIL DES COMPTES

### 9.1. ETATS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

#### TITRES IMMOBILISES

Nom	Nbre	Valeur
AngersFrench Tech SAS	10	1 000
Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou	1	8 600
SCI Parc Rabelais	2 750	275 000
Contrats de capitalisation SPIRICA		2 325 463
Contrats de capitalisation Suravenir		4 000 000

Par prudence, les intérêts courus sur contrats de capitalisation ne sont pas constatés en produits financiers chaque année. Ils seront constatés en fin des contrats.

Au 31 août 2023, les intérêts courus s'élèvent à 786 K€.

#### PRETS CONSENTIS

Les prêts, correspondants aux prêts gérés par « Action Logement » au titre de l'effort de construction représentent 650 K€.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES - VALEUR BRUTE

	Valeur brute début	Augmentations	
		Réévaluations courant	Acquisitions courant
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 147 676		87 059
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>1 147 676</b>		<b>87 059</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	509 484		
<b>Constructions :</b>			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui	10 668 162		
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 624 845		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 073 704		243 923
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	3 724 502		1 942 789
- Matériel de transport	102 941		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	4 446 997		570 818
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 806 313		82 278
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>25 956 949</b>		<b>2 839 809</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	6 610 067		
Prêts et autres immobilisations financières	626 812		56 270
<i>Total immobilisations financières</i>	<b>7 238 879</b>		<b>56 270</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 343 504</b>		<b>2 985 138</b>

	Diminutions		Valeur brute fin	Valeur d'origine
	Virements courant	Cessions courant		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 234 736	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			<b>1 234 736</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			509 484	
<b>Constructions :</b>				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui			10 668 162	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			1 624 845	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		255 271	3 062 356	
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements et amgt divers		143 981	5 523 310	
- Matériel de transport			102 941	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		299 272	4 718 543	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	63 612	1 738 738	86 240	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>63 612</b>	<b>2 437 263</b>	<b>26 295 883</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			6 610 067	
Prêts et autres immobilisations financières		21 855	665 227	
		<b>21 855</b>	<b>7 275 294</b>	
	<b>63 612</b>	<b>2 459 118</b>	<b>34 805 912</b>	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES – AMORTISSEMENTS

<b>Immobilisations amortissables</b>	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dév. Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	985 586	101 704		1 087 290
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>985 586</b>	<b>101 704</b>		<b>1 087 290</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	466 372	7 670		474 041
<b>Constructions :</b>				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	6 881 839	482 940		7 364 779
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	2 671 275	99 380	255 271	2 515 383
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements, amén. divers	2 355 307	332 401	143 981	2 543 727
- Matériel de transport	100 967	1 974		102 941
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 000 478	432 531	299 272	3 133 737
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>15 476 238</b>	<b>1 356 896</b>	<b>698 525</b>	<b>16 134 610</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 461 824</b>	<b>1 458 600</b>	<b>698 525</b>	<b>17 221 899</b>

9.2. ETATS DES CREANCES

<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	659 412	27 941	631 471	628 812
Autres immobilisations financières	5 816		5 816	
<i>Total actif immobilisé</i>	<b>665 227</b>	<b>27 941</b>	<b>637 287</b>	<b>628 812</b>
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	27 449	27 449		21 700
Autres créances clients	4 646 554	4 646 554		2 966 840
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	1 655	1 655		612
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	435 094	435 094		430 835
Taxe sur la valeur ajoutée	25 707	25 707		46 449
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				8 387
Groupe et associés				
Débiteurs divers	1 073 234	1 073 234		441 374
<i>Total actif circulant</i>	<b>6 209 693</b>	<b>6 209 693</b>		<b>3 916 198</b>
Charges constatées d'avance	405 496	405 496		182 244
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>7 280 416</b>	<b>6 643 130</b>	<b>637 287</b>	<b>4 727 253</b>

### 9.3. PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	31/08/2023	31/08/2022
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	1 647 490	730 425
Autres créances		(2 574)
<i>Total créances</i>	<i>1 647 490</i>	<i>727 851</i>
<b>Disponibilités et divers</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 647 490</b>	<b>727 851</b>

### 9.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (ART. 431-5 DU LIVRE IV DU REGLEMENT ANC 2018-09)

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	6 298 418	(95 443)			6 202 975
Report à nouveau	8 818 463	789 978			9 608 442
Excédent ou déficit de l'exercice	694 536	(694 535)	37 975		37 975
<b>Situation nette</b>	<b>15 811 416</b>		<b>37 975</b>		<b>15 849 391</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 148 544		105 244	345 647	2 908 140
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>18 959 960</b>		<b>143 219</b>	<b>345 647</b>	<b>18 757 532</b>

9.5. ETAT DES FONDS REPORTEES ET DEDIES (ART. 43-6 DU LIVRE IV DU REGLEMENT ANCIEN 2008/06)

	Montant fin 31/08/2022	Report	Utilisation Montant global	Utilisation Dont rbsst	Transfert	Montant global fin 31/08/2023	Montant fin à plus de 2 ans
<u>Subventions d'exploitation:</u>							
<u>Contributions financières d'autres org.:</u>							
SEARA Subvention rénovation Bat8	492 152		21 231			470 921	470 921
SEARA Engagement social						89 207	89 207
<u>Ressources liées à la générosité publique</u>							
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>	<b>492 152</b>		<b>21 231</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>560 128</b>	<b>560 128</b>

Une dotation de 100 000 € dédiée à l'engagement social a été versée sur 2022/2023 et consommée pour 10 793 € sur ce même exercice.

## 9.6. ETAT DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant Début ex 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant Fin ex
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires	956 813				17 469	939 344
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc, sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	956 813				17 469	939 344
Autres provisions pour risques et charges	329 275	466 273			265 372	530 176
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 286 088</b>	<b>466 273</b>			<b>282 841</b>	<b>1 469 520</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières	31 090					31 090
Sur stocks et en-cours	19 506					19 506
Sur comptes clients	21 700	13 536			7 787	27 449
Autres provisions dépréciations	107 000				107 000	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>179 296</b>	<b>13 536</b>			<b>114 787</b>	<b>78 045</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 465 385</b>	<b>479 809</b>			<b>397 628</b>	<b>1 547 565</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		479 809			290 628	
Dont dotations et reprises financières					107 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles						

Le NOUVEAU calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite est basé sur un départ volontaire à 64 ans, un taux d'augmentation des salaires de 1,0%, un taux d'actualisation de 2,52%, un turn-over faible, un taux de mortalité correspondant à la table INSEE 2022, un taux de charges sociales de 34% à 44% selon les catégories et surtout un changement d'estimation comptable avec prise en compte d'un taux lissé des 3 dernières années.

## 9.7. ETAT DES DETTES

Toutes les dettes (hors emprunts) sont inférieures à un an.

En 2018, le groupe ESA a contracté un **emprunt auprès de la Société Générale d'un montant de 450 K€ sur 10 ans** au taux de 1,05%.

Au 31 août 23, le prêt se détaille comme suit :

	Solde 31/08/2023	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Capital	234 649	45 177	185 524	3 948
Intérêts	6 421	2 247	4 170	4
<b>EMPRUNT</b>	<b>241 070</b>	<b>47 424</b>	<b>189 694</b>	<b>3 952</b>

En 2018, le groupe ESA a contracté un **emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 450 K€ d'une durée de 10 ans** au taux de 1,05%.

Au 31 août 23, le prêt se détaille comme suit :

	Solde 31/08/2023	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Capital	204 584	45 494	159 090	0
Intérêts	4 870	1 930	2 940	0
<b>EMPRUNT</b>	<b>209 454</b>	<b>47 424</b>	<b>162 030</b>	<b>0</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit					
- à un an maximum	439 233	90 671	344 614	3 948	528 957
- à + d'un an					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 548 747	1 548 747			1 354 184
Personnel et comptes rattachés	396 893	396 893			857 732
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310 643	310 643			972 104
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	6 287	6 287			11 258
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	87 018	87 018			42 839
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 087	25 087			521 791
Groupe et associés					
Autres dettes	3 018 658	3 018 658			2 297 183
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	4 961 788	4 961 788			4 073 956
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>10 794 354</b>	<b>10 445 792</b>	<b>344 614</b>	<b>3 948</b>	<b>10 660 004</b>

## 9.8. CHARGES A PAYER

Nature des charges	31/08/2023	31/08/2022
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 679	372 870
Dettes fiscales et sociales	579 993	1 172 087
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<b>987 672</b>	<b>1 544 956</b>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 087	521 791
Autres dettes	53 310	
<i>Total dettes diverses</i>	<b>78 397</b>	<b>521 791</b>
<b>Autres</b>		
<i>Total autres dettes</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 066 069</b>	<b>2 066 747</b>

## 9.9. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des paiements d'avance sur contrats de maintenance et entretien.

Les produits constatés d'avance correspondent à des acomptes de scolarité, de facturation d'apprentissage et de taxe d'apprentissage.

## 9.10. RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers correspondent aux intérêts reçus et à une reprise de provision pour dépréciation de placements financiers.

Les charges financières correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts.

## 9.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le Résultat Exceptionnel correspond essentiellement aux quotes-parts de subventions d'investissement.

## 10. SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant

## 11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### EFFECTIFS

L'effectif Equivalent Temps Plein moyen sur l'exercice 22-23 est de 241.2 contre 230,7 en 21-22 (hors ACE). Ces effectifs se décomposent comme suit (ETP) :

	22-23	21-22
<b>ETP en CDI</b>	<b>219,5</b>	<b>210.2</b>
Personnel administratif et technique	114	111.1
Personnel enseignant	105,5	99.1
<b>ETP en CDD</b>	<b>18,3</b>	<b>18.5</b>
pour accroissement d'activité	11,2	8.3
pour remplacement	2,4	1.5
pour projet recherche ou autre projet financé	0,9	5.3
pour doctorant	3,8	3.4
<b>ETP apprentissage, professionnalisation</b>	<b>3,3</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL ETP</b>	<b>241.2</b>	<b>230.7</b>

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président, le Trésorier et le Secrétaire ne perçoivent pas de rémunération.

### CONVENTION DE TRESORERIE

Le Conseil d'Administration a autorisé la mise en commun des comptes bancaires du Crédit Agricole du Groupe ESA avec ceux du SEARA et l'Association La Fontaine pour le décompte des intérêts de découvert.

Il a été convenu à cette occasion que le Groupe ESA bénéficierait des positions créditrices éventuelles du SEARA et de La Fontaine, sans qu'il ait à supporter la charge de leurs situations débitrices éventuelles.

## LOYERS

### *Baux à construction*

Deux baux à construction de 30 ans sont en cours entre l'Association La Fontaine et le SEARA (pour un montant annuel de 0,30 €) aux dates suivantes :

- 1<sup>er</sup> octobre 1993
- 1<sup>er</sup> septembre 1996

Un bail à construction de 30 ans, rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2006, a été conclu entre le Groupe ESA et le SEARA (pour un montant annuel de 1 €) pour les bâtiments construits par le Groupe ESA en 07-08 (bâtiments 7 et 9).

### *Baux commerciaux*

Le SEARA est propriétaire :

- Du terrain,
- Du bâtiment 8                   rénové en 17-18 par le Groupe ESA
- Des bâtiments 1 et 2       rénovés en 08-09 par le Groupe ESA
- Du bâtiment 0
- Des bâtiments 3 et 4

Un bail commercial a été conclu entre le SEARA et le Groupe ESA en date du 01/09/09, en lieu du précédent bail datant de 88, renouvelé en 96. Le bail est conclu pour une durée de 9 années à un montant de 257 055 € (révision 21-22) et concerne le terrain et les bâtiments décrits ci-dessus.

L'association La Fontaine est propriétaire :

- Des bâtiments 5 et 6 (1993)
- De l'extension du bâtiment 2 (grand amphi) (1996)

Suite à l'expiration du bail à construction des bâtiments 3 et 4 (1986) conclu avec le SEARA en date du 30/06/16 un avenant au bail commercial a été signé le 18 mai 17 afin qu'à compter du 01/07/17 le loyer annuel soit ajusté à une valeur corrigée de 3 000 €.

Le groupe ESA prend à sa charge toutes les réparations d'entretiens, hormis les réparations de toitures, murs et menuiseries extérieures.

Les baux commerciaux entre l'ESA et le SEARA d'une part et l'Association La Fontaine d'autre part sont arrivés à échéance le 31 août 2018. Ils ont été prolongés par tacite reconduction du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

L'ESA, le SEARA et l'Association La Fontaine ont souhaité procéder au renouvellement des baux commerciaux aux mêmes conditions que celles stipulées dans les actes du 1<sup>er</sup> septembre 2009, modifiés par un avenant au bail en date du 18 mai 2017, sous réserve des mises à jour légales modifiant les baux d'origine. Un nouveau bail commercial a donc été conclu d'une part avec le SEARA et d'autre part avec l'Association La Fontaine pour une durée de 9 années qui courent du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2028.

REGLEMENTATION SPECIFIQUE LIEE AUX MODALITES DE FORMATION

*La formation professionnelle continue*

Ressources de l'organisme – Exercice 21-22 (déclaré dans le Bilan pédagogique et financier d'avril 23 -le bilan pédagogique comprend depuis cette année les produits de l'apprentissage facturés aux OPCO)

ORIGINE DES FONDS	MONTANT N		MONTANT N-1	
	en €	%	en €	%
<b>I – RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS</b>				
Entreprises	420 564	4%	758 144	6%
Etat, collectivités locales établissements publics	18 161	0%	12 699	0%
Entreprises, via des organismes collecteurs des organismes gestionnaires des fonds d'assurance	7 228 267	72%	9 026 012	74%
Particuliers	1 076 337	11%	911 655	8%
<b>SOUS-TOTAL I</b>	<b>8 743 328</b>	<b>87%</b>	<b>10 708 509</b>	<b>88%</b>
<b>II – RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS</b>				
Instances européennes	0		0	
Etat	4 862	0%	0	
Régions	23 741	0%	26 847	0%
Pôle emploi	77 174		104 703	
Autres collectivités territoriales	7 820	0%	22 200	0%
<b>SOUS-TOTAL II</b>	<b>113 597</b>	<b>1%</b>	<b>153 750</b>	<b>1%</b>
<b>III – AUTRES</b>				
Autres organismes de formation				
Autres ressources	1 235 990	12%	1 291 351	11%
<b>SOUS-TOTAL III</b>	<b>1 235 990</b>	<b>12%</b>	<b>1 291 351</b>	<b>11%</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 092 915</b>	<b>100%</b>	<b>12 153 610</b>	<b>100%</b>

Décomposition des actions de formation par finalité Exercice 2021-2022

FINALITE DES ACTIONS	MONTANT N		MONTANT N-1	
	en €	%	en €	%
Diplômantes (1)	9 978 061	99%	12 046 159	99%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	114 854	1%	107 451	1%
Insertion sociale		0%		0%
<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>10 092 915</b>	<b>100%</b>	<b>12 153 610</b>	<b>100%</b>

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

OPERATIONS NON HABITUELLES, NON CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

NEANT

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE CHIFFREES AU PIED DU COMPTE DE RESULTAT

Les contributions volontaires correspondent aux salaires des Agents contractuels de l'Etat mis à disposition par l'Etat sur les formations BTS en apprentissage. Les montants sont fournis par le ministère de l'Agriculture.

## Organisme sans but lucratif faisant Appel Public à la Générosité (APG)

Tableau de variation des fonds propres (Art 432-22 du livre IV du règlement ANC 2018-06)

Le Groupe ESA n'ayant pas besoin d'identifier la quote-part des fonds propres issus de la générosité du public ne produit pas un tableau de variation des fonds propres préconisé par l'article 432-22 et reste sur la version de l'article 431-5.

Compte de Résultat par Origine et Destination (Art 432-2 du livre IV du règlement ANC 2018-06)

Néant

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Art 432-17 du livre IV du règlement ANC 2018-06)

Obligatoire au-delà du seuil de 153 000 € de ressources : non applicable à ce jour

